

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

---

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'EQUIPEMENT RURAL**  
**PROJET D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE  
DANS LES REGIONS DE LOUGA, MATAM ET KAFFRINE  
(PASA/ LOU-MA—KAF)**

**RAPPORT DE L'ATELIER DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT OFFICIEL DU  
PASA LOU-MA-KAF**

**février 2014**

# SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....                | 3 |
| 1.1 Contexte.....                                 | 3 |
| 1.1.1 Présentation du PASA/Lou-Ma-Kaf .....       | 3 |
| 1.1.2 Exécution du projet.....                    | 3 |
| 1.1.3 Organes de supervision .....                | 4 |
| 1.1.4 Le pilotage du projet .....                 | 4 |
| 1.2 Justification de l'atelier de lancement ..... | 5 |
| II. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....                 | 5 |
| III RESULTATS DE L'ATELIER.....                   | 5 |
| IV. ANNEXES .....                                 | 6 |
| 4.1) Programme de l'atelier .....                 | 6 |
| 4.2) Liste des participants.....                  | 7 |

# I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## 1.1 Contexte

### 1.1.1 Présentation du PASA/Lou-Ma-Kaf

**Le PASA/Lou-Ma-Kaf** est financé par le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Sénégal.

Il vise, par une démarche participative, à améliorer la sécurité alimentaire ainsi que les revenus des petits producteurs, en ciblant trois<sup>1</sup> régions vulnérables du Sénégal soumises aux aléas climatiques. Le projet facilitera l'accès des petits producteurs, des femmes, et de leurs organisations à des infrastructures agricoles et pastorales diversifiées, notamment en matière de maîtrise de l'eau, de stockage et de désenclavement, ainsi qu'à des technologies, services et formations adaptés.

Les principales réalisations attendues du projet se résument comme suit : (i) appui à la mise en valeur de 2.110 ha de terres par la maîtrise de l'eau (1.600 ha de bas-fonds, 450 ha de périmètres, 60 ha de jardins) ; (ii) organisation de 25 unités pastorales à partir de 8 nouveaux forages et 10 forages réhabilités ; (iii) construction de bâtiments diversifiés (18 bâtiments d'exploitation, 30 parcs de vaccination, 25 hangars de stockage de fourrage, 120 chèvreries/bergeries et 60 poulaillers) ; (iv) réalisation de 120 km de pistes rurales ; et (v) actions de formation, de structuration en direction de plus de 30.000 producteurs.

Le PASA/Lou-Ma-Kaf contribuera à la formation et à la consolidation du savoir-faire des producteurs et des éleveurs. Il permettra, aussi, de manière inclusive, à des jeunes et des femmes de développer leurs capacités techniques et entrepreneuriales en s'installant sur des fermes dotées d'infrastructures et de moyens modernes d'exploitation. Dans le domaine de la gestion des forages, le projet contribuera à renforcer la réflexion nationale sur la définition du coût de l'eau à usage agricole et pastoral.

La durée prévue de réalisation du PASA/Lou-Ma-Kaf est de cinq (5) années et demie à compter de l'entrée en vigueur du prêt. Pour ce faire, et conformément aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du Projet, une Unité de Gestion du Projet (UGP), dotée d'une autonomie financière et administrative, composée de cadres et dirigée par un Coordonnateur, a été mise en place à Dakar.

### 1.1.2 Exécution du projet.

Le PASA/Lou-Ma-Kaf est exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) qui a mis en place une Unité de Gestion du Projet, dotée d'une autonomie financière et administrative basée à Dakar. L'UGP est composée d'un coordonnateur national, d'un responsable administratif et financier, d'un responsable des acquisitions, d'un comptable, d'un responsable du suivi Evaluation et de la communication et d'un personnel d'appui.

L'UGP coordonne la mise en œuvre du projet en s'appuyant sur trois (3) agences étatiques spécialisées, avec lesquelles elle a signé des conventions pour l'exécution des activités regroupées en trois (3) volets : (i) La Direction de l'élevage et des productions animales (DEPA) pour ce qui concerne les activités du volet élevage, (ii) l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) pour la mise en place des fermes, à partir de l'utilisation des eaux souterraines, et (iii) la Direction des bassins des rétentions et lacs artificiels (DBRLA) pour ce qui concerne l'aménagement de bas-fonds et les activités connexes.

Au niveau de Louga (Linguère), l'équipe de mise en œuvre du Volet (CV) élevage comprend un Coordonnateur, des experts (renforcement de capacités, pastoraliste, Génie rural), un comptable et du personnel d'appui. Pour le volet eaux souterraines, le dispositif comprend, en plus du Coordonnateur, basé à Dakar, deux superviseurs régionaux, un technicien supérieur en génie civil et des conseillers

agricoles. Enfin, concernant le volet eaux de surface, il dispose d'un Coordonnateur basé à Kaffrine, d'un expert en renforcement de capacité, et d'un comptable.

Le CSE conduira les études relatives à la réactualisation de la situation de référence et accompagnera le projet dans le suivi environnemental. La DEEC assurera la surveillance environnementale. La DH, la DGPRE et la DEM appuieront le projet pour la mise en œuvre des activités d'hydraulique. La DEFCCS et le PAM seront sollicités pour la GRN. L'ANCAR et la DRDR, appuieront le conseil agricole. Compte tenu de l'importance des investissements qui seront consentis dans le domaine de l'hydraulique agricole et pastorale, la DH et la DEM seront de partenaires privilégiés.

### 1.1.3 Organes de supervision

La BAD, en sa qualité d'entité de supervision du GAFSP, assurera le financement du Projet et intervient également dans la mise en œuvre du Projet pour examiner la conformité des documents avec les dispositions des Accords de Financement.

La DI du Ministère de l'Economie et des Finances est le représentant désigné de l'Emprunteur pour la mobilisation des ressources du Prêt FAD et du Don GAFSP. Il assure donc la gestion des fonds fournis par le Bailleur et veille à l'effectivité de la contrepartie nationale. La DCEF/MEF est l'interlocuteur de la BAD pour le suivi et la supervision de la mise en œuvre du projet.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, ministère de tutelle, assure le suivi externe du projet à travers la DAPSA.

### 1.1.4 Le pilotage du projet

Le Pilotage du Projet est assuré par le Comité technique interministériel du PNIA créé sous l'égide du MAER, à travers l'arrêté du 23 mars 2012. Ce Comité, composé d'une trentaine de membres représentant tous les ministères et structures concernés par le PNIA, dont des représentants des organisations de producteurs et de la société civile sera élargi à des représentants des 3 régions concernées. En accord avec les dispositions de l'arrêté suscité et de celles créant le projet et portant sur le Pilotage du PASA, ce Comité sera chargé de :

- suivre l'exécution du projet ;
- veiller à la planification des activités éligibles ;
- faire la revue annuelle du rapport d'activités, ainsi que des PTBAs ;
- d'évaluer les effets des résultats du projet ;
- d'identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des effets du projet.

Les principaux documents qui régissent la mise en œuvre du Projet PASA/Lou-Ma-Kaf sont :

- l'Accord de prêt N° 2100150028943 entre le Sénégal et le FAD ;
- le Protocole d'Accord de Don N° 5570155000201 entre la République du Sénégal et la Banque Africaine de Développement en sa qualité d'entité de supervision du GAFSP ;
- le rapport d'évaluation du PASA/Lou-Ma-Kaf de Louga, Matam et Kaffrine ;
- les Règles et Procédures pour l'Acquisition des Biens et Travaux de la BAD, (Département - ORPF) édition de mai 2008, révisée en juillet 2012 ;
- les Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants (Département - ORPF) du Groupe de la BAD, édition de mai 2008, révisée en juillet 2012 ;
- le décret N° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des marchés publics au Sénégal ;
- les arrêtés portant création du projet et nomination de son coordonnateur ;
- le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet ;
- le guide suivi évaluation ;
- le plan de communication.

## **1.2 Justification de l'atelier de lancement**

Le PASA/Lou-Ma-Kaf est un projet multisectoriel (agriculture, élevage et environnement) qui concerne les populations de trois régions et dont la mise en œuvre implique une multitude d'intervenants (communautés bénéficiaires, agences d'exécution, services techniques étatiques, opérateurs/ONG).

La réussite du projet ou l'atteinte des résultats attendus, requiert l'information préalable du grand public, des bénéficiaires et de tous les intervenants sur les objectifs, résultats, activités, stratégies d'intervention, zones d'intervention, dates début et fin du projet, etc. Ce partage d'informations permet l'adhésion du grand public et des populations bénéficiaires, et facilite la mise en œuvre du projet.

C'est dans cette perspective que les autorités concernées (MAER, MEL, MEF) et les bailleurs organisent l'atelier de lancement du PASA/Lou-Ma-Kaf. L'atelier de lancement permettra une compréhension commune et partagée des objectifs, résultats, activités et stratégies d'intervention du projet.

Le projet sera également lancé au niveau de chaque région.

## **II. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

L'atelier de lancement s'est déroulé le 20 février 2014 sous la présidence effective du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, Docteur Papa Abdoulaye SECK avec la participation de Mme Aminata Mbengue NDIAYE, Ministre de l'Élevage et des Productions Animales. Trois moments forts ont marqué l'atelier :

- la cérémonie officielle avec les allocutions de la BAD, du représentant du Ministère des Finances, de Mme Le Ministre de l'Élevage et de M. Le Ministre de l'Agriculture
- la présentation du Projet par le Coordonnateur National, Dr. Mouhamadou Moustapha DIAW
- les échanges et discussions sur la présentation du Projet.

## **III RESULTATS DE L'ATELIER**

L'atelier a permis aux autorités ministérielles et à la BAD d'expliquer l'importance du PASA Lou-Ma-Kaf dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire des populations des régions de Louga, Matam et Kaffrine et sa contribution grandement attendue dans l'amélioration des conditions de vie de ces populations. Elles ont également rappelé l'adéquation entre les objectifs du Projet et la politique de l'Etat en matière agricole au sens large à travers la contribution du Projet à l'atteinte des objectifs du PNIA. Enfin, elles ont exhorté l'équipe du Projet à travailler de façon participative et inclusive avec toutes les parties prenantes. A ce titre, il a été rappelé l'urgence de bâtir les différents partenariats attendus du Projet avec les structures pérennes afin d'assurer les bases de durabilité des actions à mener.

La présentation du Coordonnateur National suivi des discussions a permis aux participants d'avoir une compréhension détaillée du Projet sur ses objectifs, ses résultats attendus et ses stratégies d'intervention. Les membres de la société civile (Diappando-CNCR, AFAO, etc.), parties intégrantes du comité de pilotage du projet ont pris part à l'atelier et ont sensibilisé sur la nécessité de les impliquer dans la mise en œuvre du Projet.

A noter que durant l'atelier, l'équipe du Projet a également présenter toute la documentation nécessaire pour la mise œuvre du Projet notamment l'arrêté de création du comité de pilotage du Projet, le guide de suivi évaluation, le manuel de procédures administratives et comptables, le plan de communication, entre autres.

## IV. ANNEXES

### 4.1) Programme de l'atelier

| Heures            | Activités   | Responsable          |
|-------------------|---|----------------------|
| 08h30 – 09H00     | Accueil des participants  | Comité organisation  |
| 09h00 – 09 h 05   | Ouverture de l'atelier  | MAER (Président)     |
| 09 h 05 – 09 h 20 | Présentation du programme de la journée   | Facilitateur         |
| 09 h 20 – 09 h 35 | Présentation synthétique du projet  |                      |
| 09h 35 – 09 h 50  | Allocutions BAD   | BAD                  |
| 09 h 50 – 10 h 05 | Allocutions MEL   | MEL                  |
| 10 h 05 – 10 h 30 | Allocutions MEF   | MEF                  |
| 10 h 30 – 11 h 00 | Allocutions MAER et lancement officiel du projet  | MAER                 |
| 11h00             | Pause-café  | Comité organisation  |
| 11h 15 – 12 h 30  | Signature symbolique des protocoles de partenariats : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANIDA,</li><li>▪ DBRLA,</li><li>▪ DIREL,</li><li>▪ CSE,</li><li>▪ ANCAR,</li><li>▪ Eaux et Forêts,</li><li>▪ DH et DEM,</li></ul> | Facilitateur et RSEC |
| 12h30             | Suspension de séance  |                      |
| 15 h 00           | Reprise de travaux  |                      |
| 15 h 00 – 15 h 30 | Présentation guide de suivi évaluation  | RSEC                 |
| 15 h 30 – 16 h 00 | Présentation du manuel de procédures  | RAF                  |
| 16 h 00 – 16 h 30 | Présentation du Plan de communication, logo, et site web et remise récompense au lauréat  | Expert Communication |

#### 4.2) Liste des participants

| N°  | Structures  | Nombre de participants |
|-----|---|------------------------|
| 1.  | MAER  | 1                      |
| 2.  | MEL   | 1                      |
| 3.  | MEF   | 2                      |
| 4.  | BAD   | 3                      |
| 5.  | Comité PNIA   | 1                      |
| 6.  | Secrétariat Exécutif à la Sécurité Alimentaire (Primature)              | 1                      |
| 7.  | DAPSA   | 2                      |
| 8.  | ANIDA   | 2                      |
| 9.  | ISRA  | 1                      |
| 10. | DIREL   | 2                      |
| 11. | DBRLA   | 2                      |
| 12. | CSE   | 1                      |
| 13. | PAM   | 1                      |
| 14. | DEFCS   | 1                      |
| 15. | DEEC  | 1                      |
| 16. | PNDL  | 1                      |
| 17. | ANCAR   | 1                      |
| 18. | DRDR  | 3                      |
| 19. | DEM   | 1                      |
| 20. | DH  | 1                      |
| 21. | Représentants agriculteurs  | 3                      |
| 22. | Représentants Eleveurs  | 3                      |
| 23. | Association Elus locaux des 3 régions                                   | 3                      |
| 24. | Services régionaux élevage  | 3                      |
| 25. | Presse  | 5                      |
| 26. | PAPIL   | 1                      |
| 27. | DA  | 1                      |
| 28. | Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations /MAER | 1                      |
| 29. | Direction de l'horticulture/MAER  | 1                      |
| 30. | Direction de la modernisation de l'équipement rural/MAER                | 1                      |
| 31. | Direction de la protection des végétaux/MAER                            | 1                      |
| 32. | Equipe du PASA Lou-Ma-Kaf   | 15                     |